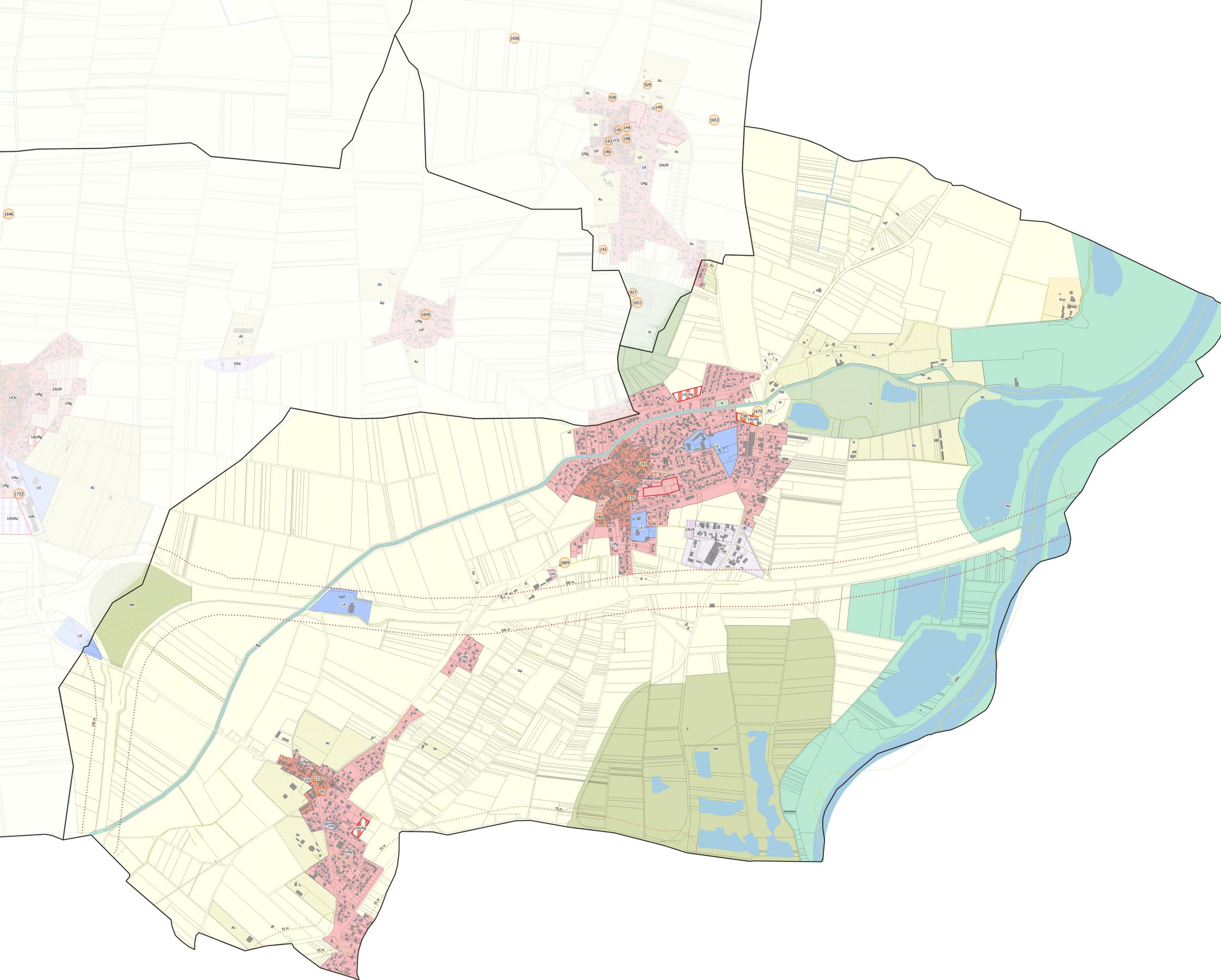


PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023



Sources : DGI, Cadastre, juillet 2022 - IGN® BD-PARCELAIRE
Réalisation : VILLE DUVERTE • Février 2023



PRESCRIPTIONS

- Linéaire à créer pour des motifs d'ordre écologique [L151-23]
- Linéaire à préserver pour des motifs d'ordre écologique [L151-23]
- Petit patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [L151-19]
- ▭ Orientation d'Aménagement et de Programmation

INFORMATIONS

- Recul de 75 m depuis les voies et emprises publiques
- Recul de 100 m depuis les voies et emprises publiques

